Z0211130-DBC20211130_02-DE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20211130-02



Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

18

Membres du Bureau représentés :

4

Total votants:

22

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2021 à 16H

Date de la convocation: 23 novembre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2021 à 16h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Martine MUNOZ Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Christophe DOS SANTOS, Alain DESCOLS

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Stéphane RODIER à Martine MUNOZ Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE Ghislaine DUBIEN à Christiane SAMSON Jany BROUSSE à Christiane SAMSON

Membres du Bureau excusés: Bernard LORTON, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

AVENANTS DE PROLONGATION DE DÉLAIS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapporteur: Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22;

Vu la délibération n° 20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et Président ;

Vu la décision du Président n° 2019-17 attribuant le marché de travaux de réhabilitation du siège social de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la décision du Président n° 2020-05 contractant l'avenant n° 1 au marché réhabilitation du siège social de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne avec l'entreprise ELEC INDUSTRIE ;

AR Prefecture

063-200070712-20211130-DBC20211130_02-DE Reçu le 09/12/2021 Publié le 09/12/2021

Vu la décision du Président n° 2020-06 contractant l'avenant n° 1 au marché réhabilitation du siège social de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne avec l'entreprise GIRARD FRERES ;

Vu la décision du Président n° 2020-07 contractant l'avenant n° 1 au marché réhabilitation du siège social de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne avec l'entreprise FERNANDES ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n° DBC20201002-01 contractant les avenants supplémentaires relatifs aux lots n° 02, 03, 04, 05, 06, 09, 10 ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n° DBC20210504-05 contractant les avenants supplémentaires relatifs aux lots n° 01, 04, 05, 10.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est engagée dans des travaux de réhabilitation du siège social qui ont démarré en avril 2019. Les dernières interventions prévues dans le cadre de cette réhabilitation ne pourront être réalisées qu'après d'autres travaux dont elles dépendent : le réaménagement général du parking et la mise en place d'un système d'alarme et d'accès par badge sur les portes extérieures.

Ainsi, des avenants au marché de travaux sont à contracter pour la prolongation du délai d'exécution des lots concernés : lots n° 01, 05 et 10 :

	LOT	ENTREPRISE	AVENANT ET OBJET
01	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - VRD	FERNANDES CONSTRUCTION	N° 3 Prolongation délai jusqu'au 30 avril 2022
05	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	THIERS GLACE	N° 4 Prolongation délai jusqu'au 30 avril 2022
10	ELECTRICITE	ELEC INDUSTRIE	N° 5 Prolongation délai jusqu'au 30 avril 2022

Considérant que les derniers travaux à réaliser pour la réhabilitation du siège social de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne doivent être reportés ;

Considérant que les modifications envisagées ne bouleversent pas l'économie générale du marché, ni son objet.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prolonge le délai d'exécution du marché jusqu'au 30 avril 2022 pour les lots n°01, 05 et 10;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS: 22

Pour : 22

Membres présents : 18 Membres représentés : 4

Non-participation:

Contre :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 22Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le President

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

